

LE BIMI

la
cgt
93

N° 935 • Octobre 2025 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €

LE PROGRÈS SOCIAL SEULE ISSUE À LA CRISE !



La lutte est belle ! :
L'album des 130 ans de la
CGT - P 4

Info luttres :
Mobilisation pour la
Bourse du Travail
d'Aubervilliers ! - P 7

Droits des Femmes:
Le droit à l'avortement,
un droit fondamental à
défendre - P 9

International :
Après le cessez-le-feu,
sauvons Gaza ! - P 11



Crédit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orient.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orient.fr)**



édito

Nadia GIUNTA

Membre de la CE de l'UD CGT 93

Le capitalisme continue sa casse, la CGT soulève les masses !

Cette rentrée a été animée. Dans les cortèges, une même exigence : des salaires qui permettent de vivre, la défense de nos retraites, des services publics renforcés, la justice sociale.

Pourtant, malgré ces mobilisations massives et la censure de François Bayrou, son successeur Sébastien Lecornu reste sourd. Fidèle à la même ligne austéritaire, il s'obstine à imposer aux travailleuses et travailleurs toujours plus de sacrifices pendant que les profits explosent. Le 24 septembre, les huit confédérations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, FSU, Solidaires) étaient reçues à Matignon. Le gouvernement a confirmé son entêtement. Face à ce mépris, une décision s'est imposée : amplifier le rapport de force par une nouvelle grève nationale le 2 octobre. C'est dans la rue, par l'action collective, que nous arracherons des victoires sociales ! Ainsi nous avons réussi à rassembler plus de 2 millions de manifestants lors de ces trois temps forts de la rentrée, chose inédite !

Cette bataille sociale trouve ses racines dans une histoire longue. Il y a 80 ans, en 1945, naissait la Sécurité sociale, fruit des luttes syndicales et de la volonté des résistants. Ambroise Croizat et ses camarades avaient un objectif clair : en finir avec la misère et garantir à chacune et chacun

des droits sociaux conquis par le travail. Aujourd'hui, alors que la Sécu est attaquée de toutes parts, franchises médicales, privatisations rampantes, affaiblissement des remboursements, notre responsabilité est de défendre et d'élargir ce bien commun. La Sécurité sociale n'est pas une charge, c'est notre patrimoine collectif ! Et le débat qui s'engage sur le budget du gouvernement Lecornu 2 va nous donner de nombreuses occasions de porter ces convictions de progrès.

Dans le même temps, un événement historique s'est produit : la France a reconnu officiellement l'État palestinien. Après plus de 75 ans d'occupation et d'oppression, ce geste vient réaffirmer un principe fondamental : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Pour la CGT 93, cette reconnaissance doit être suivie d'actes concrets : fin de la complicité avec l'État d'Israël, embargo sur les armes, sanctions face aux violations du droit international. La paix naîtra de la justice, pas de l'oppression.

Cette rentrée sociale représente un tournant. Nous n'avons rien à attendre d'un gouvernement aux ordres du MEDEF. C'est par la grève, par la mobilisation, par l'action collective que nous gagnerons.

Alors ne lâchons pas !

Pour nos salaires, nos retraites, la Sécurité sociale, les services publics !

Pour la paix et la dignité des peuples !

Sommaire

- 03** Editorial
- 04** La lutte est belle ! L'album des 130 ans de la CGT
- 05** Info luttes : manifestation du 2 octobre en images
- 06** Rencontre avec Yoan, secrétaire de l'UL d'Aubervilliers
- 07** Mobilisation pour la Bourse du Travail d'Aubervilliers
- 08** Un capitalisme sous perfusion ! Rencontre-débat avec Fabien Gay
- 09** Le droit à l'avortement, un droit fondamental à défendre
- 10** L'Echangeur de Bagnolet, un théâtre en lutte pour sa survie
- 11** Après le cessez-le-feu, sauvons Gaza !
- 12** IHS 93 : Loi 1905 : 120 ans d'existence
- 14** USR CGT 93 : Retraité-es : Boucs émissaires de l'austérité ? Le progrès social est la seule issue à la crise ! Un plan Bayrou bis, Sécurité sociale en danger !





La Lutte est belle ! L'album des 130 ans de la CGT

« Parce que la musique fédère et mobilise, qu'elle donne de l'écho à nos combats ! »

« Depuis 130 ans, la CGT se bat pour transformer notre société. **130 ans de luttes, de victoires, de progrès social.**

À l'occasion de cet anniversaire, la CGT et son entreprise de presse La Vie Ouvrière, se sont associées à Contrepied production pour créer **un album musical, afin de revisiter des chansons qui ont marqué l'histoire et créer de nouveaux airs de résistance.** Mettre des mots et des mélodies sur les colères qui traversent notre société, sur nos révoltes, sur nos espoirs. »

Sophie Binet
secrétaire générale de la CGT

Plus 30 artistes mobilisé-es pour interpréter les chants de luttes d'hier et d'aujourd'hui ! Avec entre autres : Cali, Mathilde, Corine Masiero, Les Goguettes (en trio mais à quatre), Planète Boum Boum, Petite Gueule, Thérèse, Bonbon Vodou... Et plein d'autres, bientôt dévoilé-es !!!



Des chants pour vous faire vibrer, à faire résonner dans les manifestations et les rassemblements, pour porter nos luttes d'aujourd'hui et de demain.

Prix : 20€

Lien nvoboutique.fr pour les commandes :

<https://boutique.nvo.fr/>



Manifestation du 2 octobre à Paris

Retour en images



Portrait de camarade

Ce mois-ci, nous interrogeons Yoan, nouveau membre de la CE de l'Union Départementale, secrétaire de l'Union Locale d'Aubervilliers.



Salut Yoan, pourrais-tu te présenter et nous retracer ton parcours ?

J'ai eu un parcours professionnel assez chaotique et précaire, peut-être un peu à l'image de ma génération. J'ai été tour à tour manutentionnaire, assistant d'éducation et pédagogique, barman, serveur, vendeur, éducateur, facteur, et même prof de sport au Mexique ! Avec des périodes de chômage au milieu de tout ça. J'ai eu mon 1er CDI à 30 ans, quand je suis entré à Pôle emploi comme conseiller, en 2018. J'ai pris ma carte à la CGT pour la première fois à 20 ans, en 2008, quand j'étais pion en lycée professionnel à Saint-Denis en parallèle de mes études d'Histoire à Paris VIII. Après avoir eu des mandats au sein de Pôle emploi (DS, secrétaire de section 93, CSE), j'ai voulu faire autre chose. L'UD m'a alors proposé de prendre l'animation de l'Union Locale d'Aubervilliers. J'en suis maintenant le co-secrétaire depuis un an.

Tu viens d'intégrer la Commission Exécutive de la CGT 93, peux-tu nous dire ce que tu en attends et ce que voudrais y apporter ?

Pour l'instant mes attentes sont limitées, je suis encore en phase de découverte. J'y apprend beaucoup sur la connaissance du reste du territoire, la diversité du salariat, les actions des différentes UL, leurs moyens et difficultés. Les rencontres avec les camarades sont enrichissantes. En retour j'aimerais peut-être y apporter mon expérience organisationnelle, tant d'après ce que j'ai pu faire au sein de mon syndicat que ce qu'on commence à mettre en place à l'UL d'Aubervilliers. La formation syndicale est un autre sujet que j'aimerais investir au niveau départemental.

Tu participes à la belle redynamisation de l'UL d'Aubervilliers, peux-tu parler du travail que vous déployez et les objectifs que vous aimeriez atteindre ?

Auparavant l'UL avait peu de moyens militants. Elle a tenu ces dernières années uniquement grâce à l'implication de quelques camarades, sur des mandats limités ou sur leur temps personnel. Le lien avec les bases syndicales en a souffert. J'ai eu la chance que mon syndicat propose de me détacher à 100% depuis le début 2025. J'ai donc pu coordonner le redéploiement de l'UL, pour susciter l'investissement d'autres camarades. Nous avons commencé par établir un plan de formation ambitieux : 5 formations d'accueils des nouvelles et nouveaux syndiqué-es, 3 Niveau 1, et 1 formation Eco-CSE. Cela nous a permis de rencontrer des nouveaux et nouvelles camarades, de leur faire découvrir l'UL et leur donner envie d'y apporter leur contribution. Nous avons renforcé notre équipe de Défenseurs Syndicaux. Nous nous redéployons sur la ville par des collages d'affiches, des distributions de tracts. Les camarades des bases viennent maintenant à l'UL pour y chercher des conseils, se faire aider à la rédaction de tracts ou courriers. Nous avons même commencé à nous implanter dans de nouvelles entreprises grâce à notre participation aux négociations de protocoles électoraux ou par des campagnes de syndicalisation. Nous avons pu nous investir dans le mouvement social de cette rentrée et y puiser des forces pour lancer en parallèle la mobilisation pour la Bourse du Travail qui est menacée d'expulsion par la mairie. Notre congrès de novembre prochain devrait permettre de poursuivre cette dynamique en renforçant notre Commission Exécutive, et établir un plan pour faire de la CGT une force incontournable dans les boîtes et sur la ville. **Tremblez patrons !**

Mobilisation pour la Bourse du Travail d'Aubervilliers !

L'été dernier, la mairie d'Aubervilliers perdait son procès en première instance au tribunal judiciaire de Bobigny contre les organisations syndicales mobilisées pour sauvegarder la Bourse du Travail. Malgré cette défaite, la municipalité UDI s'acharne dans sa volonté de nous expulser des locaux.

Un procès en appel aura donc lieu le lundi 27 octobre 2025 à la Cour d'Appel de Paris. Face à cette nouvelle menace, l'intersyndicale des unions et sections locales CGT, FSU et Solidaires d'Aubervilliers appelle toutes les habitantes et tous les habitants, les syndicats, les associations, les collectifs militants et les partis politiques à venir soutenir la bourse du travail lors des différentes échéances construites tout au long du mois d'octobre.

Le 9 octobre, un nouveau rassemblement s'est déroulé sur le parvis de la mairie lors du dernier conseil municipal. Le 16 octobre, c'est un meeting « inter-orga » qui s'est déroulé à la Bourse du Travail. Le lundi 27 octobre enfin, c'est devant la Cour d'Appel de Paris, à proximité du célèbre « Quai des Orfèvres », que se déroulait la mobilisation.

Rappelons qu'une ville sans maison des syndicats est une ville où la démocratie va mal et que ces attaques ont très souvent cours dans les municipalités gangrenées par l'extrême droite. Rappelons également que le caractère d'une Bourse du Travail est d'utilité publique. Les Bourses du Travail sont des lieux historiques du mouvement ouvrier, essentiels pour la défense des droits des travailleurs et des travailleuses, attaqué-es de toute part par le patronat, les gouvernements et les politiques libérales. Des travailleurs et travailleuses sans papiers qui ont obtenu leur régularisation, des employé-es ayant gagné au tribunal des prud'hommes, des salarié-es qui ont arraché des augmentations de salaires, des licenciements abusifs requalifiés, un management toxique dénoncé et réformé, un patron malveillant qui revient à des méthodes plus conformes... nombreux sont les exemples d'interventions syndicales utiles au quotidien, qui n'auraient pu se réaliser sans l'intervention des militant-es des syndicats de la Bourse du Travail.

Lieu de formation, d'entraide, de partage, la Bourse du Travail d'Aubervilliers est un bien commun, défendons la !



UN CAPITALISME SOUS PERFUSION !

Rencontre débat le 13 novembre avec Fabien Gay sénateur communiste de la Seine-Saint-Denis, auteur du rapport « Transparence et évaluation des aides publiques aux entreprises : une attente démocratique »

La CGT n'a eu de cesse ces dernières années de porter dans le débat public la question des aides publiques faramineuses dédiées aux entreprises sans contreparties ni contrôle. Nous avons alerté sur l'inflation de moyen que la puissance publique consacre depuis maintenant plusieurs décennies au Capital, ce qui génère de lourdes conséquences sur nos finances, sans retombées sociales ni environnementales. Or ces aides sont très difficiles à quantifier car elles font l'objet d'une myriade de dispositifs, qui ne sont pas recensés sous la forme d'une catégorie statistique dédiée. Alors qu'elles oscillaient en moyenne autour de 30 milliards d'euros par an dans les années 1990, elles représentaient un montant de plus de 100 milliards d'euros par an dès 2008, pour être estimées aux alentours de 157 milliards en 2019 et culminaient d'après un rapport sénatorial à 211 milliards en 2024. Tout dernièrement un livre enquête sur ces aides *Le grand détournement* concluaient lui à une somme encore plus importante soit « 270 milliards d'euros annuels d'aides aux entreprises et de cadeaux fiscaux aux plus riches » Ces politiques, dont le premier enjeu demeure la transparence sur leur montant, entraînent des effets d'accoutumance et de dépendance pour les entreprises, assorti d'un coût permanent pour les finances publiques et sociales, sans

démonstration probante sur leur efficacité en matière notamment d'investissement, et d'emploi. On peut ainsi émettre de sérieux doutes sur la pertinence de ces mesures, à fortiori à une époque où soir et matin est ressassée la question de « la dette » qui justifierait toute une nouvelle série de sacrifices pour nos droits sociaux et nos biens communs.

L'intersyndicale sous l'impulsion de la CGT 93, se penche sur cet enjeu des aides publiques aux entreprises en posant quelques grandes questions : Combien ? Pourquoi ? Pour quels effets ? Et enfin, quelles alternatives ?

la cgt 93

Union syndicale
Solidaires 93

U
F.S.U. 93

« L'ASSISTANAT DES ENTREPRISES »

Capitalisme sous perfusion et affaiblissement de l'Etat social, une fatalité?

211 milliards, d'après un rapport sénatorial, d'aides aux entreprises sans conditions ni contrôle alors que le gouvernement cherche à faire les poches des salarié-es pour boucler le budget.

Rencontre débat avec **Fabien GAY**, sénateur de la Seine Saint-Denis, rapporteur de la commission d'enquête sur les aides publiques aux entreprises.

On en débat le jeudi 13 novembre à partir de 17h30

Bourse départementale du travail
1 place de la Libération
93000 BOBIGNY
Auditorium

- Comment en est on arrivé là ?
- Quelle mesure pour contrôler et réguler les aides aux entreprises ?
- Ces aides sont elles utiles, légitimes ?
- Tout est à nous, on reprend tout pour nos biens communs ?

M S T1 LIBERATION



Le droit à l'avortement, un droit fondamental à défendre

Le 28 septembre dernier, journée internationale pour le droit à l'avortement, s'est exprimée la solidarité avec toutes les femmes qui n'ont pas accès à ce droit.

Ce sont encore aujourd'hui 753 millions de femmes (soit 40% des femmes en âge de procréer), qui résident dans des pays où le droit à l'avortement est restreint ou interdit et où une femme décède toutes les 15 minutes des suites d'un avortement non sécurisé.

L'accès à l'IVG n'est toujours pas pleinement effectif, voire régresse parfois et est encore criminalisé dans plusieurs pays où les restrictions et interdictions mettent gravement en péril la vie des femmes. On peut citer ici des pays comme les Etats-Unis, où la Cour suprême a annulé l'arrêt Roe v. Wade en 2022, la Pologne ou encore la Hongrie ou l'Italie, où les poussées suprémacistes d'extrême droite menacent ce droit fondamental.

En mars 2024, la France votait l'inscription de « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'Interruption Volontaire de Grossesse dans la Constitution. Toutefois il reste encore aujourd'hui beaucoup à faire pour que toutes les femmes puissent effectivement exercer ce droit. Nombre d'obstacles demeurent voire se renforcent : fermetures de centres d'IVG (130 en 15 ans), de centres de santé sexuelle de proximité, fermeture de maternités comme celle des Lilas, lieu emblématique autour des droits des

femmes, désinformation menée sur internet par les opposants anti-choix, prières de rue catholiques intégristes devant les centres d'IVG etc. Nous savons que si l'extrême droite arrivait au pouvoir en France, les premières mesures prises seraient de restreindre les droits des femmes en général et plus particulièrement, le droit à l'avortement malgré l'inscription dans de « liberté garantie » dans la Constitution. Ce seraient des moyens réduits d'exercice professionnel

pour les soignant-es, des coûts élevés, des délais d'attente, des exigences au consentement parental ou conjugal, la stigmatisation sociale et la coercition (1 femme française sur 3 a ressenti des pressions lors de l'avortement).

Aujourd'hui donc rien n'est gagné, rien n'est acquis.

La mobilisation est essentielle pour que l'accès à l'avortement soit effectif et égal pour toutes.

Il faut avant tout d'autres choix politiques que ces choix d'une politique ultra-libérale qui ne cesse de mettre à mal l'accès pour femmes au droit à l'avortement.



La CGT est féministe et lutte contre toutes formes de freins à l'exercice du droit des femmes et revendique l'accès réel à l'IVG, elle met tout en œuvre pour l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne.

L'Echangeur de Bagnolet, un théâtre en lutte pour sa survie



Le Théâtre de l'Echangeur situé à Bagnolet, fondé et dirigé par Régis Hébette en 1996 est menacé de fermeture suite à un désengagement du financement du Ministère de la Culture.

Une lutte exemplaire mêlant salarié·es du théâtre, artistes, lieux culturels, collectivités locales, association de spectateurs/spectatrices et habitant·es de Bagnolet a vu le jour depuis plusieurs semaines et ne cesse de s'amplifier. Cette lutte a permis dans un premier temps que le Département revienne sur sa décision de baisser sa subvention au théâtre, mais la baisse considérable du financement du Ministère pour la deuxième année consécutive si elle était maintenue signerait la mort de ce lieu emblématique.

Le Théâtre de l'Echangeur mène un travail formidable depuis 30 ans pour permettre à des compagnies émergentes de présenter leurs créations sur une série de représentations, travail salué par la profession du spectacle vivant et y compris par les services de la Drac Ile de France (services déconcentrés du Ministère de la Culture), et ce sont des centaines d'intermittent·es du spectacle qui sont passés par le Théâtre de l'Echangeur et qui risquent de voir disparaître ce lieu si précieux pour leur travail.

Au delà des spectacles, l'Echangeur a développé des ateliers de pratiques artistiques à destination des établissements scolaires, des centres sociaux ou des antennes jeunesse du territoire. De nombreux et nombreuses enseignant·es, animateur·trices ou travailleur·euses sociaux·ales sont très attaché·es aux relations fortes et anciennes nouées avec l'équipe du Théâtre. C'est tout un pan d'actions culturelles à destination des populations de la Seine Saint-Denis qui risque de disparaître.

Le théâtre articule son action sur 3 axes complémentaires : la création, la transmission et l'action culturelle. C'est un lieu d'échanges, de débats, de rencontres citoyennes. Doté de deux salles de spectacles, d'un atelier de création et d'une cour, certains événements peuvent rassembler jusqu'à 600 personnes sur le site. Le public est au rendez-vous et est très attaché à la spécificité et à l'originalité de l'accueil dans cet ancien site industriel.

Le monde des Arts et de la Culture n'échappe pas au projet austéritaire des gouvernements Barnier, Bayrou et Rachida Dati ministre de la Culture démissionnaire n'est pas pour rien dans la casse sans précédent des outils de création malgré ses dénégations, le budget de la Culture subissait bien une baisse très importante dans le projet de budget 2026. Le nouveau premier ministre reviendra-t-il sur le budget tel que prévu par son prédécesseur? Il est permis d'en douter tant les politiques libérales se suivent et se succèdent, dans la droite ligne de l'austérité voulue par le Président de la République.

Priver le Théâtre de l'Echangeur de ses subventions, c'est attaquer son équipe permanente et ses 6 salarié·es, c'est priver tous les créateur·trices, artistes, intermittent·es du spectacle d'un outil de production unique et essentiel, c'est priver la population des territoires populaires de la rencontre avec l'Art et la Culture et c'est leur interdire l'accès à l'émancipation.

La CGT 93 affirme son attachement au Théâtre de l'Echangeur et son soutien à la lutte menée par les salarié·es, les artistes et technicien·nes et les publics.

APRÈS LE CESSEZ LE FEU

SAUVONS GAZA !

Après 75 ans de colonisation, la mise en place d'un régime d'apartheid, l'attentat terroriste perpétré par le Hamas le 7 octobre 2023, le gouvernement israélien a décidé de punir collectivement la population palestinienne, particulièrement celle habitant à Gaza en se rendant coupable d'une guerre génocidaire.

Après avoir bombardé massivement, des femmes, des enfants, des personnes âgées. Après avoir arrêté arbitrairement, comme elle a pris l'habitude de le faire depuis 1948, en violant les règles, qu'elle a pourtant ratifiées, Israël, sous la gouvernance d'un gouvernement d'extrême droite, a décidé de vider le territoire de Gaza de toute population palestinienne en bombardant des habitations, des hôpitaux, des écoles et en privant de nourriture la population créant, ainsi, une famine dans le but d'humilier, d'exterminer et de chasser les civils.

A présent, un cessez-le-feu, qui, nous l'espérons, permettra d'aboutir à la création de deux états, semble s'imposer.

Le Hamas a libéré les 20 derniers otages vivants, pendant qu'Israël libérait près de 2 000 palestinien.e.s, dont des enfants. De très nombreux.se.s prisonnier.e.s palestinien.e.s étaient par ailleurs incarcéré.e.s sans jugement. Les corps des otages israéliens qui étaient localisés, ont été rendus à leurs familles, pendant que d'autres restent semble-t-il sous les décombres.

Malgré le respect par le Hamas des conditions de cessez-le-feu, l'armée israélienne continue de tuer. Depuis le cessez-le-feu, les autorités de santé palestinienne font état de 29 morts, au 15 octobre, parmi la population gazaouie.

En parallèle de ce cessez-le-feu, le gouvernement israélien continue de favoriser la politique de colonie illégale au regard du droit international et n'hésite pas à fragiliser l'autorité palestinienne, renforçant le pouvoir du Hamas et justifiant, ainsi, la nécessité, d'après lui, de l'utilisation de la force.

C'est ainsi que l'armée israélienne a mené un raid violent contre les bureaux de la Fédération Générale des Syndicats Palestiniens (PGFTU) à Naplouse, en Cisjordanie occupée.

Comme l'a aussitôt dit Luc Triangle, Secrétaire général de la Confédération Syndicale Internationale (CSI- ITUC) « Les syndicats sont une force au service de la paix, du dialogue et de la négociation. Ils ne sont pas des cibles militaires ».

Cette attaque constitue une violation supplémentaire du droit international et du droit fondamental à la liberté syndicale.

La CGT 93 exige :

- Le respect des résolutions de l'ONU et le respect des droits du peuple de Palestine ;
- L'accès sans restriction aux territoires de l'aide humanitaire ;
- L'arrêt du développement des colonies illégales et le démantèlement de celles déjà établies ;
- Des négociations pour aboutir dans les meilleurs délais à une solution à deux états où chaque population pourra vivre en sécurité dans une configuration permettant une économie de paix propice à l'épanouissement d'une société démocratique et l'arrêt des agressions concernant le Liban, la Cisjordanie, la Syrie et Gaza ;
- La libération des prisonnier.e.s politiques qu'ils/elles soient palestinien.ne.s ou israélien.ne.s ;
- Une enquête indépendante et transparente sur les crimes et massacres, notamment au sujet de l'agression subie par la PGFTU ;
- L'accès, pour les enquêteurs de la Cour Pénale Internationale à tout élément nécessaire à la traduction en justice des responsables de crimes de guerre, de génocide et/ou de ce qui pourrait être qualifié de crime contre l'humanité ;
- La reconnaissance de la pleine responsabilité des personnes impliquées et qu'elles soient sanctionnées dans le respect du droit international sous l'égide de l'ONU.

La CGT 93 apporte sa profonde solidarité à toutes et tous les travailleur.se.s palestinien.e.s et la PGFTU.

La CGT 93 propose à toutes les personnes, militant.e.s, syndiqué.e.s de verser un soutien en cliquant sur le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/confederation-generale-du-travail-cgt/formulaires/2>



La paix ne se construit pas par la violence, mais par la justice, les droits et le respect du droit international.

Loi 1905 : 120 ans d'existence

Publiée le 9 décembre 1905, la loi portant « la séparation des églises et de l'Etat », vient parachever un ensemble législatif mis en place par la troisième République, lequel va être à l'origine de la société française telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Cette volonté d'affirmer le pouvoir politique sur le pouvoir spirituel n'est pas une nouveauté en France ! Nombreux ont été les rois qui, au cours de l'histoire, se sont servi de l'église ou l'ont utilisée pour conforter leurs intérêts et leurs pouvoirs.

Au début du 14^{ème} siècle, un affrontement important a lieu entre le pouvoir royal et la papauté. En effet le roi, PHILIPPE IV dit le Bel, a un besoin urgent d'argent et, pour cela, décide d'imposer l'Eglise et ses propriétés. Le Pape va, par une bulle (loi), affirmer la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel. Pour Philippe IV, il ne peut y avoir en son royaume d'autre autorité que la sienne (pouvoir temporel). Il va ainsi mener une politique d'intrigues, en s'appuyant sur l'université et les bourgeois, laquelle conduira la papauté à s'installer en Avignon, aux portes de son royaume, ce pendant plus de 70 ans.

La révolution de 1789 va porter très rapidement l'exigence de la primauté du pouvoir temporel sur le spirituel. Ainsi en 1794, la Convention, par un décret du 21 février 1795 déclare « la liberté des cultes ».

Napoléon va apaiser les relations de la France avec l'église catholique en signant avec le Vatican le concordat de 1801.

Pendant la République de 1848, pour se réconcilier avec les catholiques, Adolphe Thiers fait voter en 1850 la loi Falloux, qui instaure la liberté de l'enseignement au bénéfice de l'église.

Après la Commune de Paris, la troisième République est proclamée par une voix d'écart au profit des républicains.

Tirant les enseignements du passé, les républicains vont voter un certain nombre de lois, dont celle du 9 décembre 1905 qui sera la dernière. Ils vont chercher à affirmer, face aux monarchiques et aux cléricaux, la primauté des idées républicaines dans la formation des futurs citoyens et la consolidation des valeurs de la République.

Dès 1881, ils remplacent le personnel religieux des hôpitaux par un personnel civil. Ils décident également de rendre les cimetières publics. En 1884 les prières publiques sont interdites et la même année, le divorce civil est autorisé.

Sous l'impulsion de Jules Ferry l'école publique sera rendue obligatoire pour les garçons et rapidement pour les filles. La loi du 16 juin 1881 met en place la gratuité de l'enseignement primaire et dès l'année suivante l'école est obligatoire pour les garçons de 6 à 13 ans. Toutefois il n'y aura pas d'école un jour par semaine en dehors du dimanche « *pour permettre aux parents de faire donner s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires* » (article 2 de la loi du 28 mars 1882).

Le 21 mars 1884, la loi Le Chapelier de 1791 est abrogée. Cela va permettre au mouvement ouvrier de s'organiser en syndicats d'entreprises et à la fondation de la CGT le 23 septembre 1895 à Limoges. En 1901 est instituée la liberté d'association (nous y reviendrons plus loin).

En ce début de 20^{ème} siècle, il devient évident qu'il faut se confronter à la question de la séparation de l'Etat et des églises (cultes catholique, protestant et israélite). Aristide Briand, rapporteur du projet de loi, présente celle-ci au parlement. Dès le départ elle fait l'objet de vifs débats. Le Vatican rompt, dès 1904, ses relations diplomatiques avec la France. En effet le projet prévoyait que les diocèses devaient s'organiser selon les règles édictées par la loi du 1^{er} juillet 1901, ce qui remettait en cause l'autorité du Vatican dans l'organisation du culte.

Il faut aussi savoir qu'en Europe, la majorité des pays ne connaît pas de séparation des cultes et de l'Etat. Pourtant la loi du 9 décembre 1905 se présente comme une loi de liberté et d'égalité entre les citoyens !



Votée à la chambre le 3 juillet 1905, elle recueille 341 voix pour et 233 contre. Le Sénat la votera le 6 décembre 1905 par 181 voix pour et 102 contre.

La loi est subdivisée en 6 titres.

Le titre premier « *Principes* » (articles 1 et 2) établit la primauté des lois de la République sur celle des divers cultes implantés en France.

L'article premier assure « *la liberté de conscience* », et « *garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions ... dans l'intérêt de l'ordre public* ».

L'article 2 établit l'interdiction de financement « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* », s'ensuivent des considérations d'application.

Le premier, comme de deuxième article n'ont souffert aucune modification depuis leur adoption.

Le titre II porte sur « *l'attribution des biens, pensions* » (articles 3 à 10)

Ce titre porte sur l'inventaire des biens meubles ou immeubles détenus par les divers cultes en France. Si son application n'a pas fait l'objet de contestations de la part du culte protestant ou israélite, cela n'a pas été le cas du culte catholique. Des manifestations ont eu lieu devant les églises, voire des affrontements avec la gendarmerie, lors de l'arrivée des agents chargés de l'inventaire (article 5, 9-1°).

Le titre III porte sur « *des édifices des cultes* » (articles 12 à 17-1)

Ces articles traitent de la jouissance gratuite des édifices et dépendances servant à l'exercice public des cultes.

Par contre l'article 15 établit le fait que les cimetières sont la propriété des communes.

Le titre IV : « *des associations pour l'exercice des cultes* » (articles 18 à 24).

Ce titre est à l'origine de la rupture des relations du Vatican avec la France. En effet il fait obligation aux cultes de se déclarer en association conformément aux articles 5 et suivants de la loi du 1er juillet 1901. Les relations entre les deux Etats ne seront régularisées qu'en mai 1921 par l'aménagement de cette obligation, permettant aux diocèses de se constituer en association loi 1901.

L'article 19 - modifié - fait obligation aux associations d'avoir un objet exclusif : « *l'exercice d'un culte* » et, dans leur activité, elles ne doivent « *porter atteinte à l'ordre public* ».

L'article 19-1 - modifié - établit que la déclaration d'association cultuelle doit être faite auprès du « *représentant de l'Etat dans le département* ».

Le titre V : « *police des cultes* » (article 25 à 36-3)

L'article 25 établit le caractère public de la célébration d'un culte, cela veut dire que les portes d'entrée doivent être accessibles à tout un chacun. L'article 28 « *interdit l'apposition de signes ou emblèmes religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit* », bien sûr ailleurs chacun est libre !

Dans le même esprit l'article 35 - modifié - et 35-1 - nouveau - interdisent les réunions politiques ou des affiches contraires aux lois de la République dans les lieux servant au culte.



Cette loi est, non pas une conclusion, mais une pierre à la construction de la société française telle que nous la connaissons aujourd'hui. Celle-ci a connu des soubresauts, notamment la collaboration entre 1940 et 45, mais aussi la libération du fascisme avec des nouvelles règles de vie en commun. La société issue de la libération a connu la création de la sécurité sociale, les nationalisations de pans entiers de l'économie, le vote des femmes, la libération des mœurs.

Bien sûr, la société est une société laïque, ce qui veut dire que les lois de la république priment sur toute autre considération, religieuse ou culturelle. Il va sans dire que le concept de laïcité est un « *système qui exclut les églises (cultes) de l'exercice du pouvoir politique ou administratif, en particulier de l'organisation de l'enseignement* ». Elle permet à chacun de vivre en harmonie et éloigne de nous le spectre des guerres de religion, voire d'une nouvelle Saint Barthélemy.

Sources :

« Histoire des institutions scolaires » J. LEIF et G. RUSTIN, éditions : librairie Delagrave – 1965

« La Pensée » éditions : numéros du 01-04-2005 et 01-07-2009

Larousse/3 volumes en couleurs, tome 2 – 1966

Loi du 9 décembre 1905 – modifiée - Légifrance

Retraités : Boucs émissaires de l'austérité ?

A l'heure où dans le pays on compte 17 Millions de retraités, les gouvernements successifs voient en elles et eux des "priviliégiés" qui peuvent bien contribuer à redresser les finances du pays.



Pour ce faire, certain·es n'hésitent pas à affirmer que les retraités peuvent bien s'asseoir sur l'abattement de 10% auquel ils ont droit (comme les actif·ves) de façon automatique sur leur déclaration fiscale, puisque selon une ministre du précédent gouvernement les retraités seraient tous·tes propriétaires et auraient tous·tes des pensions

des retraitées) vivent avec une pension inférieure au SMIC, que 2 Millions de retraités vivent sous le seuil de pauvreté et que les pensions n'ont pas été réévaluées depuis plus de 10 ans et que le pouvoir d'achat de l'immense majorité des retraités ne fait que diminuer.

L'UCR-CGT appelle l'ensemble des retraités à se mobiliser massivement, le 6 novembre 2025, à l'appel des organisations syndicales et associatives de retraités, pour exiger :

- La revalorisation de toutes les pensions de retraite (base et complémentaires) de 10% ;
- Le maintien de l'abattement fiscal de 10% ;
- La revalorisation des prestations sociales a minima du niveau de l'inflation ;
- L'abandon du doublement des franchises médicales ;
- Le maintien et le développement des services publics sur l'ensemble du territoire ;
- L'abrogation pure et simple de la réforme des retraites de 2023 et le retour à la retraite à 60 ans.

au-dessus de 2000€...une preuve de plus de la déconnexion des ministres à la réalité des français·es. Malheureusement le journaliste qui interrogeait cette ministre n'a pas cru bon de lui rappeler que 60% des retraités (et notamment

Le progrès social est la seule issue à la crise !

Les travailleurs et les travailleuses, les retraités, les privé·es d'emploi, la population dans son ensemble doivent être entendu·es !

Les dénis démocratiques et les passages en force doivent cesser car il n'y aura pas de stabilité sans justice sociale.

Les retraités CGT et notre USR dénoncent la course folle à l'armement (150 Milliards pour la France soit 1/3 du Budget de l'Etat) pour répondre aux injonctions de Trump faites aux dirigeant·es européen·es,

Nous nous opposerons aux mauvais coups présentés par Sébastien Lecornu dans le budget 2026 dans la présentation de sa politique générale le 14 octobre dernier :

Tout d'abord taxer les retraités et les travailleur·euses, alors que les milliardaires eux sont si peu taxés est inadmissible !

Un·e retraité·e touchant 2000 € n'est pas un·e riche ! Et pourtant c'est le leitmotiv de tous les gouvernant·es depuis trop longtemps. **Ça suffit !**

Le contribuable actif ou retraité sera pénalisé par un gel du barème de l'impôt, donc augmentation des impôts pour de nombreuses personnes, la CSG sera aussi gelée, donc ne suivra pas le niveau de

l'inflation. Certain·es en ont fait les frais en 2025, le risque est donc que ça recommence. Le pourcentage de la CSG rappelons-le, a été fortement augmentée pour les retraités par E. Macron.

Il veut imposer une année blanche (sans indexation sur l'inflation) aux salarié·es de la fonction publique, mais aussi des prestations sociales et des pensions des retraités.



Un plan Bayrou bis, Sécurité sociale en danger !

Les travailleurs et les travailleuses, les retraité-es, les privé-es d'emploi, la population dans son ensemble doivent être entendu-es !

Macron veut poursuivre la casse de la Sécurité sociale en annonçant diminuer son déficit de 17,5 milliards d'euros sans augmenter ses recettes. 7, 1 milliards rien que pour l'assurance maladie. Pour y parvenir ils veulent réduire les sommes qui servent à équilibrer les dépenses, l'Odam, cela veut dire réduction de 2% des besoins des hôpitaux qui seront toujours plus en difficulté.

Le doublement du plafond annuel des franchises médicales avec la participation forfaitaire passant de 50 à 100€ ; sans parler des menaces de déremboursement de médicaments y compris sur les ALD, (affection longue durée).

La suppression de l'abattement fiscal de 10% est actée par ce premier ministre ce qui impacterait plus de 11 Millions de retraité-es qui verraient leur taux d'imposition augmenter, et au moins 500 000 retraités voire plus du fait du gel des barèmes d'imposition deviendraient imposables...



En revanche rien sur les exonérations de cotisations sociales accordées aux grandes entreprises, afin que soit mis fin aux 211 Milliards d'aides publiques sans contrôle ni contrepartie, le retour de l'Impôt sur les grandes fortunes est extrêmement limité. Les exonérations sur l'imposition du patrimoine sont minimales : 95% de celles et ceux qui auraient été touché-es par la taxe Zucman sont épargné-es. Les plus grosses fortunes du pays sont rassurées.

En annonçant les noms des ministres le 12 octobre à 22 heures, en déposant son budget le 13 octobre après-midi et en présentant sa feuille de route le 14. S. Lecornu (tout comme Macron) veut nous étouffer. Ils annoncent qu'ils ne vont pas utiliser le 49-3 mais disposent de tout un tas de possibilités parlementaires au nom de la stabilité comme prétexte pour que la France dispose d'un budget en 2026 pour nous imposer la purge de Bayrou bis. Il y a un risque de coup de force supplémentaire contre la démocratie, contre les travailleurs et les travailleuses, contre les retraité-es et contre toute la population.

Il est plus qu'urgent de se mobiliser, de construire les rassemblements les plus larges, pour qu'ensemble, actif-ves, retraité-es nous fassions monter l'exigence d'un autre choix de société.

Retraité-es, salarié-es du public et du privé, privé-es d'emploi reprenons la main !

D'abord pour l'abrogation immédiate de la réforme des retraites (et non sa simple suspension).

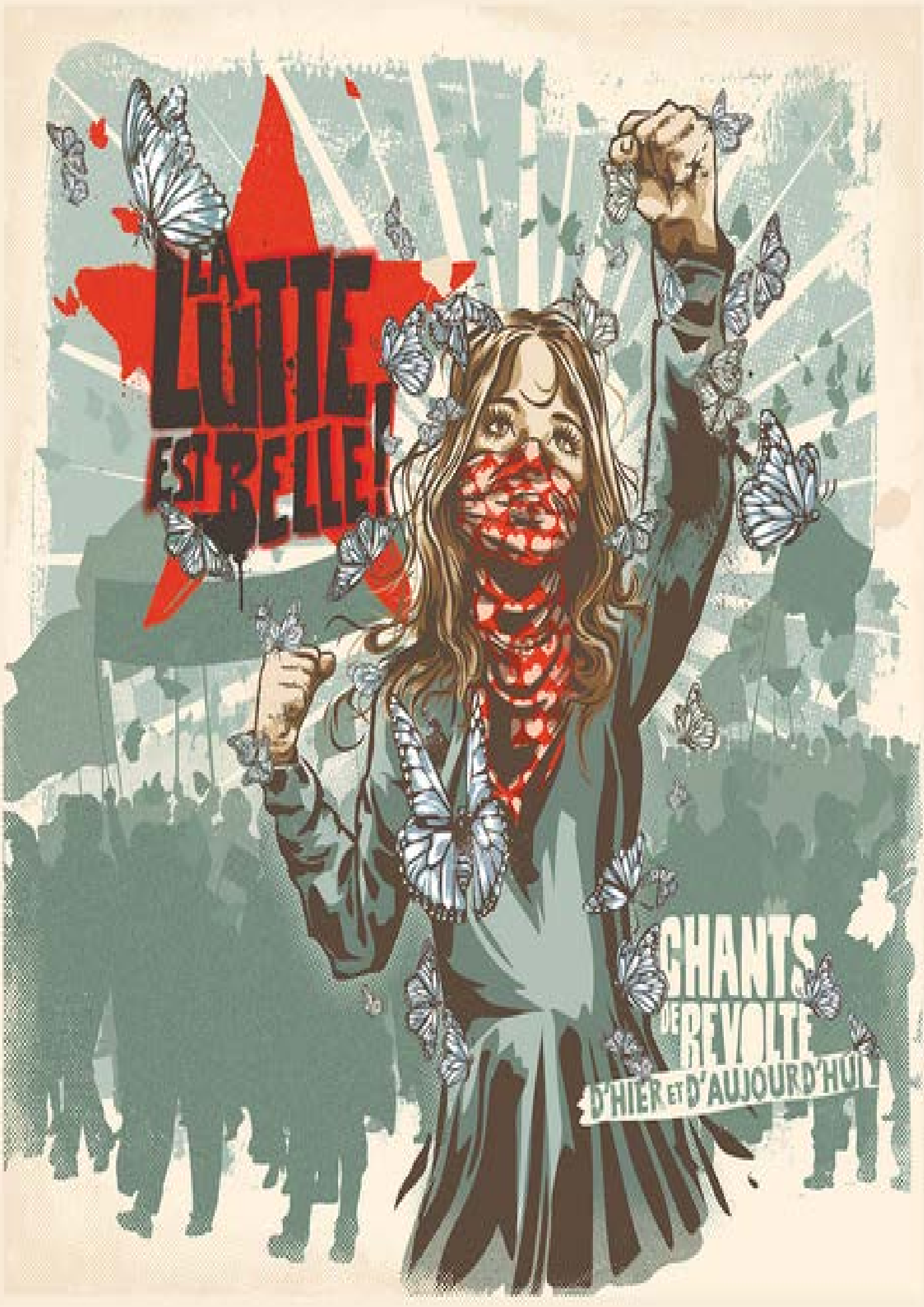
De plus, étant donné que les pistes annoncées par Lecornu II correspondent en beaucoup de points aux mesures rejetées de Bayrou, nous réaffirmons que nous n'acceptons AUCUNE COUPE budgétaire contre la Sécu et les services publics.

Pour les salaires, l'emploi et les conditions de travail, la revalorisation des pensions, la réindustrialisation, la transition écologique, la CGT continuera à travailler pour renforcer l'unité syndicale et les mobilisations les plus larges.



" Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquies sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais. "

Propos d'Ambroise Croizat, responsable de la CGT et ministre du Travail et de la sécurité sociale en 1946 et 1947.



**LUTTE
EST BELLE!**

**CHANTS
DE REVOLTE**
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI